

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

11 novembre 2020

Soutien à l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »

Le 29 novembre prochain, les citoyen-ne-s suisses sont appelé-e-s à voter sur l'initiative « Pour des multinationales responsables ». Élaborée par l'ex-conseiller aux États PLR et procureur Dick Marty avec une vaste coalition de 130 organisations de défense des droits humains et de protection de l'environnement, le texte est aujourd'hui soutenu par un grand nombre de dirigeant-e-s d'entreprise et notamment, au niveau cantonal, par les trois partis politiques représentés à l'Exécutif de la Ville de Genève.

Les initiant-e-s relèvent qu'une très grande majorité des multinationales suisses et genevoises sont sensibles au respect des droits humains et de l'environnement. Une infime partie d'entre elles, par contre, ignore les standards environnementaux minimaux et viole les droits humains. Cette minorité n'a généralement aucune conséquence à craindre, car la population des pays pauvres n'a que peu de possibilités de se défendre. L'initiative pour des multinationales responsables exige que ces dernières répondent des dommages qu'elles causent. Avec la nouvelle loi, leurs infractions auront des conséquences.

La Ville de Genève est particulièrement attachée à ce que les entreprises sises sur son territoire partagent les valeurs de développement durable et de solidarité qu'elle porte notamment à travers son Service Agenda 21 – Ville durable. En conséquence, le Conseil administratif soutient l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement ».

Contact

Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
Département des finances, de l'environnement et du logement
078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch

Subvention au Collectif CAUSE pour l'hébergement d'urgence

Alerté par les partenaires associatifs actifs sur le front de l'hébergement d'urgence, le Conseil administratif réaffirme son engagement dans la prise en charge des personnes en situation de grande précarité, dont les familles, en allouant une subvention de CHF 107'584 au Collectif CAUSE. Cette subvention permet d'assurer l'hébergement de 30 personnes

dans une auberge de jeunesse jusqu'à la fin de l'année 2020. Les personnes bénéficieront d'un accueil 24h/24 et d'un accompagnement social.

Le Conseil administratif salue l'engagement pris par le Conseil d'Etat en faveur de l'hébergement d'urgence qui fait suite au vote d'un million de francs de l'association des communes genevoises. Les autorités municipales rappellent la nécessité d'une base légale afin de pérenniser le dispositif d'accueil d'urgence par la mutualisation des ressources et des compétences.

Contact

Mme Manuelle Pasquati, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13 - manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Consultation de l'Union des villes suisses sur l'initiative populaire « Pour un climat sain »: le Conseil administratif soutient l'initiative dite « Pour les glaciers » et rejette le contre-projet direct du Conseil fédéral

La consultation de l'Union des villes suisses (UVS) fait suite à celle du Conseil fédéral (CF) sur son contre-projet direct à l'initiative. Ce dernier a pour objectif, comme l'initiative, une neutralité pour les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. La différence majeure résulte dans l'interdiction des énergies fossiles. L'initiative souhaite garantir que, à partir de 2050, plus aucun agent énergétique possible ne puisse être mis en circulation en Suisse. Des exceptions ne seraient admissibles que si les solutions de substitution ne sont techniquement pas réalisables et pourraient être neutralisées par des puits de carbone situés en Suisse.

L'UVS a toujours soutenu une politique proactive de la part des villes pour une politique énergétique et climatique durable tout en s'engageant fermement dans le respect des engagements des Accords de Paris de 2015 ; le contre-projet direct du Conseil fédéral ne permet pas de garantir leur strict respect. Raison pour laquelle le Conseil administratif de la Ville de Genève, qui a déclaré l'urgence climatique en mai 2019, soutient l'initiative et rejette le contre-projet direct du CF.

Contact

Mme Frédérique Perler, Vice-présidente du Conseil administratif chargée du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, en contactant Mme Cora Beausoleil, collaboratrice personnelle. 022 418 20 32 – cora.beausoleil@ville-ge.ch

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif chargé du Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle. 078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch

Consultation de l'Union des villes suisses sur l'Ordonnance du Conseil fédéral sur les cas de rigueur COVID-19 : prise de position du Conseil administratif

L'Ordonnance prévoit actuellement de plafonner la contribution de la Confédération à 200 millions de francs. Le montant total sera réparti entre les cantons en fonction de leur produit intérieur brut et de leur population résidante. Il sera réexaminé à la lumière des résultats de la procédure de consultation. En l'état, le Canton de Genève obtient 13,58 millions, sur les

200 millions que la Confédération met à disposition des cantons. A titre de comparaison, Argovie recevrait une somme quasiment identique, tandis que Berne obtient 23,75 millions. Ce calcul fait fi des atouts de la Genève internationale, de la présence sur le territoire du canton de Genève d'un aéroport international, d'un tissu économique très majoritairement orienté vers le secteur tertiaire en Ville de Genève, ainsi que de politiques publiques connexes à l'événementiel, telles que les sports et la culture, éminemment de compétences municipales à Genève.

Dans sa réponse, le Conseil administratif argumente que non seulement les contributions maximales par canton doivent être augmentées, mais que Genève doit proportionnellement être davantage aidé que ne le prévoit actuellement la clé de répartition proposée à l'art. 15 de la loi. Pour ce faire, il s'agit de ne prendre en compte que le PIB, véritable reflet de l'économie, et non plus le nombre d'habitant-e-s.

Contact

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge du Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle. 078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch